

**Thomas & Piron Holding SA / BAM Galère S.R.L.**

Le 12 janvier 2022, l'auditeur général de l'ABC a reçu une notification préalable de concentration au sens de l'article IV.10. § 1er du Code de droit économique. Via l'Opération proposée, Thomas & Piron va acquérir toutes les actions de Galère. En conséquence, Thomas & Piron prendra le contrôle exclusif de Galère.

Thomas & Piron est une société anonyme, dont l'activité principale est la construction et la promotion immobilière résidentielle en Belgique. Thomas & Piron est aussi active dans le domaine de la construction non-résidentielle.

Galère est une société à responsabilité limitée, active dans le domaine du génie civil ainsi que sur le marché de la construction non-résidentielle et résidentielle en Belgique.

Conformément à l'article IV.63, §1 du Code de droit économique, les Parties ont demandé l'application de la procédure simplifiée.